



Service de l'édilité
Constructions

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

Enquête publique

Edition n° 21 du 27 mai 2022

L'administration communale de Nendaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- Mme et M. Annamaria et Carlo Pintacoda pour la pose d'un jardin d'hiver au lieu-dit Ergele/Haute-Nendaz, plan 6 MC, parcelle 322 propriété des requérants, coord. 2°588'428/1°114'894, zone H20. En dérogation aux art. 118 et 121.
- Mme et M. Gaëlle et Steve Bettex pour la pose d'une pergola bioclimatique au lieu-dit Aproz, plan 165 MC, parcelle 19700 propriété des requérants, coord. 2°589'918/1°116'998, zone H30. En dérogation à l'art. 115.
- Mme Anne Darbellay, pour l'installation d'un poêle à bois avec conduit de fumée en façade, au lieu-dit La Blette/Cor, plan MC 174, parcelle 20219 (cadastre folio 54, parcelle 263, propriété de la requérante), coord. 2°590'270/1°116'770, zone H30.
- M. Vincenzo Gerritsen pour l'agrandissement d'un chalet existant avec le changement de mode de chauffage et la construction d'un couvert à voitures au lieu-dit Ergele/Haute-Nendaz, plan 96 MC, parcelle 9168 (cadastre actuel : folio 148, parcelle 139 propriété du requérant), coord. 2°587'583/1°114'049, zone H20. En dérogation à l'art. 118.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 27 mai 2022

L'Administration communale